



**CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2026**  
**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**N° 6**

Le lundi treize avril deux mille vingt-six, dix-huit heures quarante-cinq, en application des articles L.2121-7, L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-11 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, publiquement, à la mairie, salle du conseil municipal, 2 rue de l'Europe, sous la présidence de madame Valérie DUMONT, maire.

Date de convocation : 7 avril 2026

Date d'affichage de la convocation : 7 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice : 19

Quorum : 10

Présent.e.s :

Mesdames et messieurs Valérie DUMONT, Laure CZINOBER, Philippe MAUBOUSSIN, Dominique GARNIER, Régis LEMESLE, Marie-Christine du GRAND PLACITRE, Jean-Pierre PRIGENT, Thierry FOURNIER, Christine BRIER, Eric NOURY, Michel LOUVARD, Marika VAN HAAFTEN, Fabrice DELAREUX, Franck GIRARD, Sophie KRYGIER, Carole DAINNE, Jean-Philippe ROMAIN, Gaëlle POIGNAND.

Absente, excusée, représentée :

Madame Vanessa POTELOIN a donné procuration à madame Dominique GARNIER.

Secrétaire de séance : monsieur Eric NOURY

Présents : 18 / Votants : 19 / Abstention : 0 / Pour : 19 / Contre : 0

Date de publication du procès-verbal : 20 avril 2026

**Objet : Commission Communale des Impôts Directs**

Rapporteur : madame Dumont

L'article 1650 du Code Général des Impôts dispose qu'une commission communale des impôts directs doit être instituée dans chaque commune.

Cette commission est composée du maire, président de la commission, ou d'un adjoint délégué, de huit commissaires titulaires et de huit commissaires suppléants, la durée de leur mandat étant identique à celle des membres du conseil municipal.

La commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale puisqu'elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou de nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale ainsi qu'à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation des locaux professionnels.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur départemental des finances publiques dans un délai de deux mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune qui nommera huit commissaires titulaires et huit commissaires suppléants, à partir d'une liste de trente-deux contribuables devant satisfaire aux conditions suivantes établie par le conseil municipal :

- être de nationalité française ou ressortissant d'un pays membre de l'Union Européenne ;
- avoir plus de dix-huit ans ;
- jouir de leurs droits civils ;
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune (taxe foncière, taxe d'habitation, cotisation foncière des entreprises) ;

- être familiarisés avec les circonstances locales ;
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission

En application des dispositions de l'article L.2121-21 du C.G.C.T., il est proposé au conseil municipal :

- d'une part, de ne pas procéder au vote à bulletin secret (dans ce cas, l'unanimité doit être recueillie) ;
- d'autre part, d'approuver la liste ci-dessous en vue de la constitution de la commission communale des impôts directs par le directeur départemental des finances publiques.

		Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	Impositions directes locales	
Col.1		Col.2	Col.3	Col.4	Col.5	Col.6	
Le maire étant membre de droit de la CCID, il ne doit pas être mentionné dans les personnes proposées ci-dessous.							
1	Mme	VAN HAAFTEN	Titulaire	Marika	13/01/1963	15, rue Rouget de Lisle	TF
2	M.	ROMAIN	Titulaire	Jean-Philippe	21/03/1975	2, rue des Lilas	TF
3	Mme	CZINOBER	Titulaire	Laure	14/06/1980	157, rue de l'Europe	TF
4	M.	PRIGENT	Titulaire	Jean-Pierre	08/11/1949	6, rue de la Paille	TF
5	Mme	DAINNE	Titulaire	Carole	29/12/1973	13, rue de Coup de Pied	TF
6	M.	LE BOLU	Titulaire	Joël	10/10/1953	21 rue des Chênes	TF
7	M.	FOURNIER	Suppléant	Thierry	27/01/1954	6, rue de la Corne	TF
8	Mme	LAUNAY	Suppléant	Martine	13/02/1953	4, impasse des Bleuets	TF
9	M.	FOUSSARD	Suppléant	Michel	24/02/1945	27 chemin du Four à chanvre « Bédane »	TF
10	Mme	BRIER	Suppléant	Christine	11/04/1961	14 rue Rouget de Lisle	TF
11	M.	CHAILLOU	Suppléant	Régis	22/12/1959	38 rue de l'Europe	TF
12	M.	RAYNAUD	Suppléant	Xavier	12/03/1961	10 rue des Lilas	TF
13	Mme	du GRAND PLACITRE	Titulaire	Marie-Christine	11/06/1957	7, rue de Bruxelles	TH
14	M.	GIRARD	Titulaire	Franck	26/09/1967	13, rue des Chênes	TH
15	Mme	POTELOIN	Titulaire	Vanessa	17/09/1978	14, avenue Joël le Theule	TH
16	M.	REBOUILLEAU	Titulaire	Jacky	19/05/1955	44 rue de Coup de Pied	TH
17	Mme	POIGNAND	Titulaire	Gaëlle	09/05/1979	35, rue de la Corne	TH
18	M.	NOURY	Titulaire	Eric	25/08/1961	3, place de Strasbourg	TH
19	Mme	BRETON	Suppléant	Martine	08/12/1949	8, allée de la Fontaine	TH
20	M.	LEMESLE	Suppléant	Régis	26/10/1962	13, rue Sainte Geneviève	TH
21	Mme	GUITTEAU	Suppléant	Charlotte	16/01/1975	22, rue de Coup de Pied	TH
22	M.	LOUVARD	Suppléant	Michel	07/06/1962	45, rue de l'Europe	TH
23	Mme	GUIZE	Suppléant	Adélaïde	20/01/1972	39, rue de Coup de Pied	TH
24	M.	DELAREUX	Suppléant	Fabrice	02/11/1964	39, rue de la République	TH
25	Mme	GARNIER	Titulaire	Dominique	20/12/1967	1049 chemin du Cormier « Le Paturas »	CFE
26	M.	MAUBOUSSIN	Titulaire	Philippe	30/06/1965	9, rue Gabriel Fauré	CFE
27	Mme	BRESTEAU	Titulaire	Marie-Claude	24/08/1967	63, rue des Myosotis	CFE
28	M.	COURAPIED	Titulaire	Gérard	24/07/1951	7, impasse de l'Orée du Parc	CFE
29	Mme	KERHOAS	Suppléant	Anne-Yvonne	02/07/1993	28 rue de Coup de Pied	CFE
30	M.	BRIERE	Suppléant	Christophe	24/05/1969	24, rue de l'Europe	CFE
31	Mme	ADET	Suppléant	Corinne	05/03/1971	37, rue du Haut Pignon	CFE
32	M.	FERRE	Suppléant	Emmanuel	22/10/1966	58 rue de l'Europe	CFE

### Décision

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'une part, de ne pas procéder au vote à bulletin secret ;
- d'autre part, d'approuver la proposition ci-dessus exposée relative à la liste de trente-deux noms à communiquer au directeur départemental des finances publiques en vue de la désignation des membres de la commission communale des impôts directs.

Pour copie conforme,

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

**Le maire,**

**Valérie DUMONT**



**Le secrétaire de séance,**

**Eric NOURY**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Eric NOURY'.

« Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération est susceptible de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans le délai de deux mois à compter de sa publication, de sa réception en préfecture, de sa notification. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir, soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »